

28 Jul 2025 -08:33

Moins de médicaments temporairement indisponibles en 2024

Une diminution du nombre de médicaments temporairement indisponibles. C'est l'une des principales conclusions du rapport annuel de l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé. L'année 2024 a aussi été marquée par la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne. Une opportunité unique pour l'AFMPS de renforcer son rôle au niveau européen. En parallèle, nos autres activités se sont poursuivies avec la même intensité. Le rapport annuel de l'AFMPS rend compte d'une partie de ces avancées.

Comme chaque année, l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS) sort son [rapport annuel](#). Ce document offre un aperçu de nos activités quotidiennes et de notre engagement constant au service de la santé publique. Il détaille comment, au travers de nos activités, nous nous attelons à remplir notre mission, soit garantir la sécurité, la qualité, l'efficacité et la disponibilité des médicaments et produits de santé sur le marché belge. De notre implication au niveau européen à nos actions nationales, découvrez un échantillon du travail de l'AFMPS en 2024.

Quelques chiffres clés pour 2024

- 3 321 notifications d'indisponibilité temporaire de médicaments à usage humain. Une diminution de 14 % par rapport à 2023.
- 6 791 notifications d'effets indésirables reçues concernant des médicaments à usage humain, soit une baisse de 15 % par rapport à 2023.
- 3 766 colis postaux interceptés contenant des produits non conformes en provenance d'en dehors de l'Espace économique européen (EEE).
- 2 787 inspections réalisées et 1 116 enquêtes menées.
- 1 577 nouvelles autorisations de médicaments en Belgique dans la banque de données Medicinal Product Management ajoutées. Soit une hausse de 36 % par rapport à 2023.
- 533 demandes d'essais cliniques traitées.
- 2 809 725 notifications d'implantation et d'explantation de dispositifs médicaux reçues dans le Registre central de traçabilité (RCT).
- 109 questions parlementaires traitées.
- Plus de 287 questions presse ont reçu une réponse.

Lutte contre les indisponibilités

Après plusieurs années de hausse, 2024 marque une rupture positive : le nombre de notifications d'indisponibilité temporaire de médicaments est passé de 3 841 en 2023 à 3 321. Cette baisse s'explique par les nombreuses mesures mises en place par l'AFMPS, en collaboration avec les acteurs du secteur et les partenaires européens. Si certaines pénuries persistent, la majorité est désormais résolue rapidement, des alternatives sont souvent disponibles ou des recommandations sont émises pour soigner les patients au mieux.

Présidence belge du Conseil de l'Union européenne

Du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024, la Belgique a présidé le Conseil de l'Union européenne. Au cours de cette période, l'AFMPS a organisé plus de vingt événements et réunions pour promouvoir la coopération et le dialogue entre les États membres et avec les institutions européennes. L'agence a aussi apporté son expertise à de nombreuses initiatives européennes importantes.

Focus sur les applications de l'agence

Parce que la santé publique concerne tout le monde, l'AFMPS développe des applications accessibles tant aux patients qu'aux professionnels de la santé. Ces outils numériques visent à renforcer la transparence, améliorer la traçabilité et faciliter l'accès à l'information. L'intelligence artificielle est également étudiée dans le cadre du travail de pharmacovigilance.

|| Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble de mes collaborateurs pour leur engagement et leur motivation, valeurs essentielles qui semblent se consolider au fil des années. C'est grâce à eux et à nos partenaires que nous participons efficacement à la protection de la santé publique. ||



Hugues Malonne
administrateur général de l'AFMPS

Pour en savoir plus

Découvrez l'ensemble des réalisations et projets de l'année 2024 dans le [rapport annuel numérique](#) de l'AFMPS. Le format a été adapté afin d'être plus accessible. Votre avis nous intéresse, n'hésitez pas à envoyer un e-mail à comm@afmps.be pour toute remarque.

Si vous souhaitez être tenu au courant des communiqués de presse de l'AFMPS ainsi que du matériel de communication en lien avec ces communiqués, envoyez un e-mail à comm@afmps.be et suivez l'AFMPS sur les médias sociaux.

Plus d'informations
division Communication - + 32 2 528 40 12 - comm@afmps.be

Agence fédérale des médicaments et des produits de santé
(AFMPS)
Avenue Galilée, 5/03
1210 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 528 40 00
<http://www.afmps.be>

Ann Eeckhout
Porte-parole de l'Agence fédérale des
médicaments et des produits de santé
(AFMPS)
+32 2 528 40 12
+32 495 23 71 69
ann.eeckhout@afmps-fagg.be